**Le Partenariat Public-Privé (PPP) est-il un mode de collaboration pour réussir l’arganiculture au Maroc ?**

**Maatala, N. 1 , Benabdellah, M2. , Chati T3 , Moussadeq, R4**

*1 Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc, m.nassreddine@gmail.com.*

*2 Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, B.P 6202, Instituts, Rabat, Maroc, m\_benabdellah2@yahoo.fr*

*3Expert en Partenariat Public-Privé, Rabat, Maroc. Toufiqs1@yahoo.fr*

*4Institut National de La Recherche Agronomique, Avenue Annasr, B.P 415 RP. Rabat,Maroc, rachidmoussadek@yahoo.fr*

**Résumé :**

La production des plants de qualité qui s’adaptent aux conditions hydriques sévères et résistent aux attaques cryptogamiques reste une étape nécessaire pour le développement de la filière de l’arganier. Dans ce cadre, le Partenariat Public-Privé (PPP) peut être un mode de collaboration qui permettra de faire face à cette contrainte technique tout en assurant des plants de qualité supérieure, et ce dans le but d’encourager les investissements et la mise en place des projets d’arganiculture. En effet, le partage de risque, considéré comme le noyau des PPP, peut encourager les investisseurs privés à fournir des efforts pour la domestication de la culture d’argane. L’objectif de cet article réside dans la proposition d’une analyse du système de production de l’arganiculture et proposer un mode de partenariat public-privé afin d’augmenter le taux de réussite des différents projets d’arganiculture.

**Mot clés :** Arganiculture, Partenariat Public-Privé (PPP), Système de production.

**Is Public-Private Partnership (PPP) a collaborative way to succeed the arganiculture in Morocco?**

**Abstract:**

The production of quality plants that adapt to severe water conditions and resist cryptogrammic attacks remains a necessary step for the development of the argane culture. In this context, the Public-Private Partnership (PPP) can be a way of collaboration to cope with this technical constraint by ensuring the highest quality plants and to promote investment and implementation projects. Indeed, risk sharing, considered the core of PPPs, can encourage private investors to make efforts to domesticate the Argane culture. The objective of this paper is to propose an analysis of the production system of arganiculture and propose a mode of public-private partnership in order to increase the success rate of the various projects of arganiculture.

Keywords: Argane culture, Public Private Partnership (PPP), Production system.

**INTRODUCTION**

L’Arganier (famille des Sapotacées) occupe une superficie de couvrant pratiquement 830 000 hectares  qui s’étendent depuis le Nord-Est d’Essaouira jusqu’à la vallée du Souss ; sa valeur économique actuelle se fait essentiellement dans la cadre de coopératives agricoles de production d’huile d’argane extraite des amendons (albumen).

La filière se décompose essentiellement en trois sous-filières : la sphère familiale traditionnelle, la production semi artisanale des coopératives (à vocation sociale issues de projets de développement ou d’initiatives des milieux associatifs) et enfin les sociétés industrielles privées. Les coopératives demeurent les principaux acteurs du coté de l’offre. Ces coopératives doivent faire face à plusieurs contraintes dont le principal est le poste de dépenses concernant le cout d’achat de la matière première, le cout de l’énergie et le cout d’emballage et le montage des installations de commercialisation performantes (Danioko 2014).

Par ailleurs, les études récentes montrent que la première étape nécessaire pour le développement de la filière de l’arganier consiste en la production de plants de qualité, qui s’adapteraient aux conditions hydriques sévères et seraient aptes à résister aux attaques cryptogamiques et à donner de meilleurs rendements. En effet, la qualité des plans utilisés est considérée comme un facteur déterminant des problèmes de reprise. Les deux principales techniques pour la production des plants les plus communément utilisées sont la multiplication par semis, basée sur la germination en environnement contrôlé des graines et la technique de la multiplication végétative.

Dans ce contexte, le Partenariat Public-Privé (PPP) reste un des outils dont les décideurs et les autorités publiques disposent pour encourager l’accroissement des investissements tout en faisant face aux contraintes budgétaires et aux complexités techniques pour la réalisation des projets. Le partage de risque est au cœur de ce mode de collaboration. En effet, chaque partie doit prendre en charge le risque qu’elle peut supporter pour : (i) maîtriser le coût du projet réalisé dans le cadre de ce PPP et surmonter les difficultés financières, (ii) atteindre les objectifs fixés et (iii) faire preuve d’innovations, pas toujours assurées par les autres modes de réalisation classiques telles que les coopératives.

Le partenariat entre le secteur public et les investisseurs privés et publics commence à se développer dans le domaine de l’agriculture il y a à peine une décennie (Chati et al. 2013), notamment dans le sous-secteur de l’irrigation. Partant du même principe, y a-t-il possibilité de développer et mettre en place en forme de PPP entre l’Etat et les investisseurs privés afin de développer la culture d’arganier à travers sa domestication en vue d’augmenter sa productivité et de créer plus de valeur dans cette filière ?

Cette domestication dans le cadre de PPP nécessitera l’élaboration d’un standard ou procédurier identifiant le mode adéquat de mise en œuvre d’un Partenariat Public Privé axés sur les préalables requis notamment la globalité des objectifs, le dialogue, le réseautage et la coordination, le partage complet des risques (Maatala et al 2017), des ressources et des responsabilités dans le domaine de la mise en valeur de la culture de l’arganier.

Deux objectifs seront recherchés par ce travail. Méthodologiquement, on présentera une analyse globale de l’espace d’occupation de l’arganier, des modes de faire valoir, de l’infrastructure existante, les mesures prises pour le développement de la chaîne de valeur notamment les modes d’échanges, la réglementation, les intervenant dans la mise en valeur, les coopératives, les éventuelles PPP existantes (les organisations participantes public ou privé, leurs rôles et responsabilités respectifs, les modalités de mise en œuvre, les produits et les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements dégagés). On efforcera aussi d’étudier à la fois les réussites et les cas qui ont moins bien réussi, afin de tirer des leçons de l’expérience et d’identifier les bonnes pratiques.

Le travail va permettre de formuler dans le procédurier les principales recommandations à considérer lors de l’établissement d’un Partenariat Public Privé, afin d’améliorer sa conception et sa mise en œuvre pour le développement de la chaîne de valeur de la culture l’arganier. Ces recommandations concerneront : i) la création d’un environnement favorable; ii) l’identification d’un intérêt commun ; iii) l’existence d’arrangements clairs en matière institutionnelle et de gestion; iv) entente sur les ressources nécessaires; v) transparence et communication efficace; et vi) suivi et évaluation des résultats es risques et les facteurs critiques de la conduite technique de l’agriculture afin de proposer un partage de risque adéquat entre les partenaires.

En outre le travail vise à proposer un processus contractuelle de PPP permettant le partage des risques liés à la conduite intensive de l’arganier, entre les coopératives et les intervenants privées ou étatiques (laboratoires, instituts de recherche, investisseurs privés, etc.) pour l’amélioration génétique de l’arganier, et afin d’encourager les investisseurs à domestiquer cette culture tout en ayant l’assurance d’utiliser des plants de qualité avec un taux de mortalité très faible.

**MATERIEL ET METHODES**

L’Arganier constitue un espace complexe qui conditionne l’économie de la population riveraine et où se sont développés des systèmes socio-économique et socio-culturels d’une originalité extraordinaire. La valeur économique actuelle de l’arganier repose principalement sur ses fruits, dont les amendons servent à l’extraction d’une huile précieuse.

Les peuplements les plus important de l’arganier s’étendent depuis le Nord-Est d’Essaouira jusqu’à la vallée du Souss. Il est limité sommairement au Nord par Safi, à l’Ouest par les massifs du Haut Atlas et le Djebel Sirroua et au Sud par une ligne longeant l’Oued Noua au sud du Guelmim. Au sein de la l’arganeraie, il y a une grande variabilité de la densité du peuplement. En effet, dans les montagnes, cette densité peut atteindre jusqu’à 800 souches par hectare, alors que dans les plaines, on a à peine 100 souches par hectare. L’arganeraie est subdivisée en trois blocs distincts : i) un bloc qui englobe les boisements des Chiadma au Nord d’Essaouira, ii) une deuxième bloc qui se situe au Sud d’Essaouira (plateau de Tata et Tamanar principalement), et iii) finalement un troisième bloc dans la plaine de Souss et sur les versants du Haut Atlas et de l’Anti Atlas.

La mise en valeur de l’arganier surtout par l’extraction de l’huile d’argane s’est développée dans la cadre de coopératives agricoles de production d’huile dont le nombre selon l’Office du Développement de la Coopération qui ne cesse d’augmenter est de de 239 coopératives à l’échelle du territoire national, de plus, ce nombre va en augmentant. Ces coopératives sont de plus en plus mécanisées et donc capable de produire plus. L’arganier n’étant qu’un arbre forestier, il est évident que cela se traduit par une forte pression sur la ressource.

Le Dahir de 1925, complété par quelques textes ultérieurs (celui de 1938, 1951 et 1983) constituent jusqu’à nos jours, la base de la réglementation concernant l’arganier. Les droits de jouissance prononcée dans ce Dahir concilient fort bien les intérêts des populations riveraines, et la pérennité de l’arganeraie. Ils concernent aussi bien le ramassage du bois mort que la cueillette des fruits, le parcours et la mise en culture. Cependant, en absence de contrôle stricte, la domanialité de l’arganeraie reste relative. Encore faut-il signalé que la gestion de cette espace est beaucoup plus régie par la loi coutumière.

L’arganeraie est un écosystème assez particulier, elle constitue un support incontestable pour l’économie rurale grâce aux multiples produits qu’il procure : Production de bois, d’huile, support d’un élevage extensif etc. La fructification de l’arganier a lieu dès l’âge de 5 ans. La production fruitière est fonction de l’âge de l’arbre, de la densité du peuplement, du milieu et de la pluviométrie.

Dans une première étape, il est proposé de procéder à la délimitation de l’espace de travail pour mener une enquête au niveau d’un échantillon de producteur ou d’associations de producteurs (coopératives) pour une analyse des systèmes de production. Il s’agira de diagnostiquer les systèmes adoptés d’abord du travail associatif, des processus de leur constitution et de fonctionnement, ensuite des techniques de production depuis l’installation en passant par la transformation, et la commercialisation. Ce diagnostic permettra l’établissement d’une typologie de ces systèmes, et d’une revue critique qui permettra à terme dégager les points d’amélioration.

Ensuite, et en partant de l’analyse de ce système, on proposera un modèle adapté de partenariat public-privé (PPP) pour réussir la chaine de valeur de l’arganiculture tout en essayant d’intégrer les différentes parties prenantes pouvant avoir un apport nécessaire au développement de cette culture.

**RESULTATS**

1. **L’analyse de la chaine de valeur**

L’analyse sera axée donc sur deux volets essentiels à savoir :

* **1er volet** : l’élaboration d’un modèle de PPP adapté au contexte existant qui fera associer d’un côté les producteurs en tant qu’individus ou en tant coopératives et le secteur public étatique dont les relations seront globaux et cadrées contractuellement. L’objectif final sera l’élaboration d’un standard ou procédurier identifiant le mode adéquat de mise en œuvre d’un Partenariat Public Privé axé sur les préalables requis notamment, le financement des opérations et des interventions, la globalité des objectifs, le dialogue, le réseautage et la coordination ainsi que le partage complet des risques, des ressources et des responsabilités dans le domaine de la conduite de la culture de l’arganier.

En outre; le standard va formuler les principales recommandations à considérer lors de l’établissement d’un Partenariat Public Privé, afin d’améliorer sa conception et sa mise en œuvre pour le développement de la chaîne de valeur de l’arganier. Ces recommandations concerneront : i) la création d’un environnement favorable; ii) l’identification d’un intérêt commun ; iii) l’existence d’arrangements clairs en matière institutionnelle et de gestion; iv) entente sur les ressources nécessaires; v) transparence et communication efficace; et vi) suivi et évaluation des résultats et risques et les facteurs critiques de la conduite technique de l’arganier afin de proposer un partage de risque adéquat entre les partenaires dans le but de domestiquer l’arganier.

* **2eme volet**  Les études récentes ont montré que la conduite technique de l’arganier reste encore à l’état traditionnel. Cette situation devrait être analysée et un état des lieux devrait être réalisé. Cependant comme il se dégage des études menées que la première étape nécessaire pour concrétiser la domestication de l’arganier consistent en la production de plants de qualité, qui s’adapteraient aux conditions hydriques sévères et seraient aptes à résister aux attaques cryptogamiques et à donner de meilleurs rendements. En effet, la qualité des plants utilisés est considérée comme un facteur déterminant des problèmes de reprise. Les deux principales techniques pour la production des plants les plus communément utilisées sont la multiplication par semis, basée sur la germination en environnement contrôlé des graines et la technique de la multiplication végétative.

1. **Le modèle de PPP en Arganiculture**

L’objectif de cette partie réside dans la proposition d’un modèle de partenariat public-privé (PPP) pour réussir et développer la chaine de valeur de l’arganiculture. Ce modèle inclut les différentes parties prenantes qui peuvent réussir le développement et faire face aux différentes contraintes techniques et de commercialisation dont la chaine de valeur souffre actuellement.

Le modèle de PPP en arganiculture proposé peut se présenter comme suit :

**EC**

**$$**

Assurer un financement extérieur

**Loi 86-12**

-Préservation du patrimoine génétique

-Suivi et évaluation des projets

-Régulation/Homologation

-Traçabilité/ Labélisation

Encadrement technique des bénéficiaires

Remboursement grâce aux recettes générées.

* Plateforme de commercialisation
* Réglementation des prix
* Promotion des exportations
* Développement des techniques de transformation…etc.

**Bailleurs de fonds**

* Exploitation/Production
* Utilisation des plants certifiés.
* Adoption des techniques recommandées.
* Exclusivité v-à-v de la SP.

**Les Bénéficiaires**

Contrôle des normes pour l’exportation

**EACCE**

-Agrégation

- sécurisation de la vente

-Transformation

-Commercialisation

-Production des plants

-Certification

- Analyses de Labo

-La recherche

**Société du projet**

**ou**

**Groupement professionnel**

**Les Industriels**

**Les Agrégateurs**

**Les Laboratoires**

**Partenaire Public**

**(ANDZOA, DA, DRA, ORMVA,**  d’argan **…)**

**REMARQUES CONCLUSIVES**

L’objectif dudit travail a pour but d’aboutir à sensibiliser les populations rurales des zones d’arganier et surtout les producteurs associés à s’approprier le concept de PPP en tant que mode contractuel associatif plus efficace permettant d’identifier l’intérêt commun, l’accord sur des objectifs clairs et la concordance des attentes, la définition claire des modalités de mise en œuvre et de gestion des PPP, y compris les rôles, les responsabilités et les obligations des chaque partie prenante, la bonne gouvernance et la transparence, le soutien à un niveau élevé, le leadership et la compétence des partenaires ainsi que la clarté des coûts financiers et des contributions requises.

Aussi, le PPP reste un modèle de collaboration et de fédération des moyens permettant le développement de la chaine de valeur de l’arganiculture. Par conséquent, il est nécessaire, actuellement, de penser à ce cadre de PPP afin de bien mettre en place et réussir les projets de domestication de l’arganier.

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQES**

* Chati T, Moussadik R. (2015). Etude de la contribution du PPP dans la gestion durable de la valorisation de l’eau d’irrigation dans El Guerdane. Projet CRDI-DIAEA-INRA, Rapport d’étape.
* Denioko I. (2014). Evaluation économique d’arganiculture : étude comparative avec des modèles de production en environnement probabiliste. Mémoire de fin d’étude, IAV Hassan II, Maroc.
* Maatala N, Benabdellah M, Labailly P. (2017). Le Partenariat Public-Privé : fondement théorique et analyse économique. Revue marocaines des sciences agronomiques et vétérinaires. Vol 5, N° 2.